

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 19h30, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de CAILLAVET (Gers), sur convocation du 20 septembre 2022, sous la présidence de M. MIMALE Gérard.

Etaient présents : MM MIMALE Gérard, DARROUSSAT Anne-Marie, APPOLINAIRE Brigitte, CAPDEPONT Pierre, DAUBIAN Jean-François, SERNIGUET Fabrice, LEVIGNAC Georges, MONDIN José, DELSUS Alain, FASOLO Robert, NOVARINI Michel, JOUSSEINS Nicole, DUCOS Mickaël, LABURTHE Michel, BACQUE Alain, DARRE Jean-Louis, LABORDERE Gérard, COMMERES Joël, MONBERNARD Joël, DAUGE Laurent, PUGNETTI Christophe, GOSTEAUX Malik, DESANGLES Claude, COUZINET Philippe, DUPUY Pierre, CAPDEVILLE Sébastien, ANTONIOLLI Philippe, CARRERE Fabrice, CARAMBAT Jean-Paul, GERDERES Jean-Patrick, BETOU Stella, DAVEZAC Yann, LAFFONT Arnel, LABORDERE Bertrand, CARAMBAT Sylvain, CAZALIS Michel, DELLA VEDOVE Jean-Luc, LOCQUET François, LABORDERE Daniel, CHAULET Anthony

Etaient Absents : MM. BOUDE Jean-Louis, LAZARTIGUES Richard, LANGLET Bruno, DEGRAVE Stéphane, BARRERE Jean, LAFON Nicolas, MOULIE Ludovic, JAMMET Jean-Noël, SASSOLI Robert, POMIES Daniel, TUJAGUE Hervé, BERNICHAN Jacques, BARTHE Raymonde, CASTETS Mathieu, CASTELNAU Maxime, STEINMEYER Lorna, LUSSAGNET Cédric, COMTE David, DELLA VALLE Valérie, GRÖBER Markus, CHARLES Eric, TRINITINIAC Laurent, GOURGUES Gérard, TAUZIEDE Bernard, RAMAJO Sébastien, LAUNET Alexandra, MORANDIN Jacques, LUPINE Fabien, DOUBRERE Jean-Paul, PEYRUSSAN Laurent, RAFFIN Michel, ARROUY Fabien, VERRET Etienne, LECLERC Gaëtan, BERNARD Stéphane, CORNU Frédéric

Secrétaire de séance : DELLA VEDOVE Jean-Luc

**DÉLIBÉRATION N° 2022-12 : CONVENTION DE FINANCEMENT CONCERNANT LE
PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION AVEC ALBRET COMMUNAUTÉ**

Monsieur le Président indique qu'afin de suivre les recommandations du XIème programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant la cohérence hydrographique des actions menées sur les cours d'eau, un nouveau programme pluriannuel de Gestion (PPG) doit être élaboré à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Gélise et de l'Osse. Cela concerne les deux structures gestionnaires du bassin versant : le SMBV OGA ainsi que la CCAC.

Pour cela, une prestation intellectuelle est commandée par le SMBV OGA auprès d'un bureau d'études privé.

Après en avoir pris connaissance, le comité syndical autorise le Président à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
A VIC FEZENSAC, le 29 septembre 2022
Le Président,
MIMALE Gérard



Membres en exercice : 76
Présents : 40
Votants : 40
0

Pour : 40 Contre : 0 Abstentions :



Convention de financement concernant une prestation intellectuelle d'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion sur le bassin versant de la Gélise

Entre,

ALBRET COMMUNAUTE, représentée par son Président, Monsieur Alain LORENZELLI, autorisé par décision n°DEC-.....-2022 en date du

Ci-après désignée « CCAC » ;

Et

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue, représenté par son Président, Monsieur MIMALE Gérard, autorisé par délibération n° _____ en date du _____.

Ci-après désignée « le SMBV OGA » ;

PREAMBULE

Afin de suivre les recommandations du XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant la cohérence hydrographique des actions menées sur les cours d'eau, un nouveau Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) doit être élaboré à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Gélise. Cela concerne les deux structures gestionnaires du bassin versant : le SMBV OGA ainsi que la CCAC.

Pour cela, une prestation intellectuelle est commandée par le SMBV OGA auprès d'un bureau d'études privé.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Albret communauté décide d'apporter un soutien financier au SMBV OGA par le biais de cette convention.

Albret communauté suivra l'étude et participera à la validation des différentes phases.

La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de financement au prorata des territoires concernés.



ARTICLE 2 – PLAN DE FINANCEMENT

		Agence de l'Eau Adour Garonne	Département du Gers	Région Occitanie	Département du Lot-et- Garonne	Autofinancement
Coût total de l'étude HT	29875,00	<i>50 % du coût total de la prestation</i>	<i>20 % du coût de la prestation, au prorata du territoire SMBVOGA</i>	<i>10 % du coût de la prestation, au prorata du territoire SMBVOGA</i>	<i>20 % du coût de la prestation, au prorata du territoire CCAC</i>	
SMBV OGA <i>80% du bassin versant</i>	23 900,00	11 950,00	4 780,00	2 390,00		4 780,00
Albret Communauté <i>20% du bassin versant</i>	5 975,00	2 987,50			1 195,00	1 792,50

Le SMBV OGA paiera l'intégralité du coût TTC de l'étude. La CCAC prendra en charge 20% du montant totalTTC (soit 7 170 €), correspondant à la surface du bassin versant située sur son territoire.

ARTICLE 3 – MODALITE DE PARTICIPATION FINANCIERE

En application de la présente convention, la CCAC financera le SMBV OGA à hauteur de 20% du montant TTC de la somme réellement acquittée par le SMBV OGA.

ARTICLE 4 – LITIGE

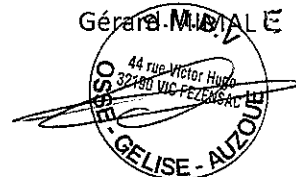
Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Pour Albret Communauté

Le Président
Alain LORENZELLI

Pour le SMBVOGA

Le Président
Gérard MIALÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 19h30, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de CAILLAVET (Gers), sur convocation du 20 septembre 2022, sous la présidence de M. MIMALE Gérard.

Étaient présents : MM MIMALE Gérard, DARROUSSAT Anne-Marie, APPOLINAIRE Brigitte, CAPDEPONT Pierre, DAUBIAN Jean-François, SERNIGUET Fabrice, LEVIGNAC Georges, MONDIN José, DELSUS Alain, FASOLO Robert, NOVARINI Michel, JOUSSEINS Nicole, DUCOS Mickaël, LABURTHE Michel, BACQUE Alain, DARRE Jean-Louis, LABORDERE Gérard, COMMERES Joël, MONBERNARD Joël, DAUGE Laurent, PUGNETTI Christophe, GOSTEAUX Malik, DESANGLES Claude, COUZINET Philippe, DUPUY Pierre, CAPDEVILLE Sébastien, ANTONIOLLI Philippe, CARRERE Fabrice, CARAMBAT Jean-Paul, GERDERES Jean-Patrick, BETOU Stella, DAVEZAC Yann, LAFFONT Armel, LABORDERE Bertrand, CARAMBAT Sylvain, CAZALIS Michel, DELLA VEDOVE Jean-Luc, LOCQUET François, LABORDERE Daniel, CHAULET Anthony

Étaient Absents : MM. BOUDE Jean-Louis, LAZARTIGUES Richard, LANGLET Bruno, DEGRAVE Stéphane, BARRERE Jean, LAFON Nicolas, MOULIE Ludovic, JAMMET Jean-Noël, SASSOLI Robert, POMIES Daniel, TUJAGUE Hervé, BERNICHAN Jacques, BARTHE Raymonde, CASTETS Mathieu, CASTELNAU Maxime, STEINMEYER Lorna, LUSSAGNET Cédric, COMTE David, DELLA VALLE Valérie, GRÖBER Markus, CHARLES Eric, TRINITINIAC Laurent, GOURGUES Gérard, TAUZIEDE Bernard, RAMAJO Sébastien, LAUNET Alexandra, MORANDIN Jacques, LUPINE Fabien, DOUBRERE Jean-Paul, PEYRUSSAN Laurent, RAFFIN Michel, ARROUY Fabien, VERRERET Etienne, LECLERC Gaëtan, BERNARD Stéphane, CORNU Frédéric

Secrétaire de séance : DELLA VEDOVE Jean-Luc

DÉLIBÉRATION N° 2022-13 : CRÉATION POSTE DE TECHNICIEN

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi de technicien

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Assurer le suivi régulier des cours d'eau ;
- Animation de réunions ;
- Assurer la gestion et suivi des travaux ;
- Création et mise en place de marchés ;
- Révision de plan de gestion ;
- Rédaction de documents réglementaires ;
- Gestion de projets ;
- Gestion du site internet ;
- Réalisation de diagnostics de cours d'eau ;
- Réalisation d'actions de sensibilisation et de communication.

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des « techniciens »

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 01/10/2022 pour intégrer la création demandée.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le comité syndical le 30 juin 2021

DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

EMPLOIS	EFFECTIF	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des FONCTIONNAIRES pouvant occuper les EMPLOIS
Secrétaire	1	16h00	<ul style="list-style-type: none"> ➤ préparation et suivi des décisions du Président et du Comité Syndical ➤ finances 	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Technicien de Rivières	1	35h00	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de l'état des cours d'eau ➤ accompagnement des travaux ➤ relation avec les propriétaires riverains, les entreprises ➤ préparation dossiers divers 	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Technicien de Rivières	1	35h00	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de l'état des cours d'eau ➤ accompagnement des travaux ➤ relation avec les propriétaires riverains, les entreprises ➤ préparation dossiers divers 	Cadre d'emplois des techniciens

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
A VIC FEZENSAC, le 29 septembre 2022
Le Président,
MIMALE Gérard



Membres en exercice : 76

Présents : 40

Votants : 40

0

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 19h30, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de CAILLAVET (Gers), sur convocation du 20 septembre 2022, sous la présidence de M. MIMALE Gérard.

Étaient présents : MM MIMALE Gérard, DARROUSSAT Anne-Marie, APPOLINAIRE Brigitte, CAPDEPONT Pierre, DAUBIAN Jean-François, SERNIGUET Fabrice, LEVIGNAC Georges, MONDIN José, DELSUS Alain, FASOLO Robert, NOVARINI Michel, JOUSSEINS Nicole, DUCOS Mickaël, LABURTHE Michel, BACQUE Alain, DARRE Jean-Louis, LABORDERE Gérard, COMMERES Joël, MONBERNARD Joël, DAUGE Laurent, PUGNETTI Christophe, GOSTEAUX Malik, DESANGLES Claude, COUZINET Philippe, DUPUY Pierre, CAPDEVILLE Sébastien, ANTONIOLLI Philippe, CARRERE Fabrice, CARAMBAT Jean-Paul, GERDERES Jean-Patrick, BETOU Stella, DAVEZAC Yann, LAFFONT Armel, LABORDERE Bertrand, CARAMBAT Sylvain, CAZALIS Michel, DELLA VEDOVE Jean-Luc, LOCQUET François, LABORDERE Daniel, CHAULET Anthony

Étaient Absents : MM. BOUDE Jean-Louis, LAZARTIGUES Richard, LANGLET Bruno, DEGRAVE Stéphane, BARRERE Jean, LAFON Nicolas, MOULIE Ludovic, JAMMET Jean-Noël, SASSOLI Robert, POMIES Daniel, TUJAGUE Hervé, BERNICHAN Jacques, BARTHE Raymonde, CASTETS Mathieu, CASTELNAU Maxime, STEINMEYER Lorna, LUSSAGNET Cédric, COMTE David, DELLA VALLE Valérie, GRÖBER Markus, CHARLES Eric, TRINITINIAC Laurent, GOURGUES Gérard, TAUZIEDE Bernard, RAMAJO Sébastien, LAUNET Alexandra, MORANDIN Jacques, LUPINE Fabien, DOUBRERE Jean-Paul, PEYRUSSAN Laurent, RAFFIN Michel, ARROUY Fabien, VERRET Etienne, LECLERC Gaëtan, BERNARD Stéphane, CORNU Frédéric

Secrétaire de séance : DELLA VEDOVE Jean-Luc

**DÉLIBÉRATION N° 2022-14 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
ET DE LA SECRETAIRE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU
MIDOUR ET DE LA DOUZE**

Monsieur le Président explique que les locaux du SMBV OGA, sis 44 Rue Victor Hugo 32190 VIC-FEZENSAC sont mis à disposition du SMBV Midour Douze d'AIGNAN.

Il indique également que la secrétaire assure la comptabilité de ce syndicat un jour/semaine.

Il précise que tous les frais afférents au fonctionnement des locaux et du poste de secrétaire sont remboursés après déduction des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50% par le SMBV Midour Douze.

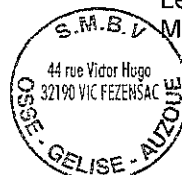
Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Le comité syndical, oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- Approuve cette mise à disposition ainsi que les conditions de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
A VIC FEZENSAC, le 29 septembre 2022
Le Président,
MIMALE Gérard



Membres en exercice : 76
Présents : 40
Votants : 40

Pour : 40 Contre : 0 Abstentions : 0